IL EFFECTUE UNE VISITE INÉDITE

Le directeur du renseignement américain à Alger

Le directeur du renseignement national des Etats-Unis (Director of national intelligence-DNI), James R. Clapper, effectue une visite de travail en Algérie.

Cherif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Le responsable américain a été reçu jeudi dernier par le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ramtane Lamamra, indique-t-on dans un communiqué diffusé par l'Agence nationale de presse. Toutefois, aucune mention n'a été faite quant à une audience que le président de la République aurait accordée au directeur du renseignement américain.

Ce faisant, James Clapper effectue une visite assez inédite en Algérie, de surcroît peu médiatisée et dont la portée n'a pas été précisée. Ainsi, l'on indique seulement que l'entretien entre le ministre des Affaires étrangères et le directeur du renseignement national a porté sur les relations bilatérales algéro-américaines et sur les questions internationales et régionales d'intérêt commun.

Une indication qui relève du discours convenu mais qui n'éclaire pas sur le pourquoi du déplacement de cet officiel. Or, cette visite de travail devrait avoir certainement un lien avec la problématique du terrorisme dans la région du Sahel, la lutte contre les mouvements terroristes et notamment la nébuleuse Daesh, la prolifération des armes…

Ainsi, James Clapper a dû faire le point sur la coopération algéro-américaine dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, l'échange d'expertise et d'information ainsi que la coopération technique et militaire.

Et cela dans la mesure où le gouvernement américain ne cesse ces derniers temps d'exprimer son satisfecit quant à l'engagement concret de l'Algérie dans ce domaine.

En place depuis août 2010, James Clapper exerce la fonction de conseil principal pour le président des Etats-Unis, le Conseil de la sécurité national et le conseil de la sécurité de la patrie américains, pour tout ce qui concerne le renseignement en rapport avec la sécurité nationale de ce pays. Le DNI exerce également la fonction de coordinateur du réseau d'agences de renseignements des Etats-Unis et supervise et dirige la mise en œuvre du programme national du renseignement. L'hôte de l'Algérie, ancien lieutenant général de l'US Air Force, ancien directeur de la Defense Intelligence Agency entre 1992 et 1995 et directeur de la National Geospatial Intelligence Agency de septembre 2001 à juin 2006, est le quatrième directeur du renseignement depuis le lancement de cette agence en 2004.

Photos : DR

James R. Clapper, Directeur de la national intelligence-DNI.

C. B.

L'AXE ROUTIER BOUMERDÈS-TIZI-OUZOU FERMÉ PAR LA POPULATION EN COLÈRE

«Nous voulons la vérité»

Pour la seconde fois en une semaine, les habitants de la commune montagneuse de Taourga, dans la daïra de Baghlia (Est de la wilaya de Boumerdès) ont fermé l'important axe routier (RN12 Boumerdès-Tizi-Ouzou) vital pour la circulation routière entre la partie ouest de la Basse Kabylie ainsi que la capitale et la Haute Kabylie.

Les protestataires ont obstrué la route au niveau de Tadmait, dans le territoire administratif de la wilaya de Tizi-Ouzou qui leur est plus accessible à partir de leur agglomération. Ce qui n'a pas manqué de créer d'énormes embouteillages et des désagréments aux automobilistes. En plus de cette action de rue, les commerçants et les transporteurs de cette localité ont également observé une grève générale.

Par cette double action, les protestataires tenaient d'une part à marquer leur solidarité avec les familles des deux victimes de la tuerie du début de la semaine écoulée et d'autre part pour exiger la vérité sur cet acte. «Les citoyens de la commune sont effarés et s'interrogent sur les tenants et les aboutissants de cette tuerie. Ils exigent toute la vérité sur cette pénible affaire», nous dira un citoyen de Taourga que nous avons pu joindre par téléphone. Pour rappel, dans la nuit de samedi à dimanche, B. Arezki , H. Sofiane et un autre jeune revenaient, à bord de leur véhicule, d'une fête de noces à laquelle ils avaient pris part au village Attouche dans la commune de Makouda (wilaya de Tizi-Ouzou). En cours de route, au milieu de la nuit, ils se sont arrêtés au lieu-dit Lemghassel, pour des besoins pressants. Deux d'entre eux sont descendus du véhicule, par contre le chauffeur était resté au volant. Surviennent des hommes armés et habillés en civils qui circulaient, selon ce qui se dit à Taourga, à bord de 3 véhicules de tourisme.

Selon nos sources, ils ont obligé l'une des victimes à remonter dans le véhicule avant de cribler le véhicule de balles. Ce dernier a pris feu avec les deux personnes à l'intérieur. Il a été complétement calciné. Le troisième passager qui est, rappelons-le, descendu pour s'éloigner et faire ses besoins, a suivi la scène. Au moment de la fusillade, il s'est caché. Par la suite il s'est enfui pour rejoindre la ville de Makouda et alerter les services de sécurité.

Dans cette pénible affaire, les tueurs ont commis une erreur. Ils n'ont pas tenu compte de la présence d'un troisième personnage qui a vu toute la scène. De plus, personne ne pourra aisément mettre ce carnage sur le compte d'un règlement de compte entre bandes rivales d'autant que les victimes – Arezki 26 ans fellah et Sofiane 32 mécanicien – sont issus de familles de classe moyenne. Par ailleurs, en dépit de son relief et de sa proximité avec la vallée de Oued Sebaou et Baghlia, fiefs de la fameuse katibat El Ansar du GSPC et d'Aqmi, la région de Taourga est épargnée par le terrorisme. Ses enfants n'ont pas pour habitude d'utiliser la violence comme moyen d'expression. Nous avons eu à les observer durant les événements qui ont secoué la wilaya de Boumerdés en particulier ou la Kabylie en général. Dès lors tout le monde s'interroge : «S'agit-il d'une opération secrète, comme celle menée, – avec une efficacité chirurgicale il faut le rappeler – il y a quelques mois contre l'émir de Djund El Khalifa aux Issers (wilaya de Boumerdès) qui a mal tourné ?» En tout cas dans l'opinion publique de Taourga ou d'ailleurs se pose la question avec persistance d'autant plus que jusqu'à présent les autorités, à tous les niveaux, restent singulièrement bien silencieuses.

Abachi L.

PRISE EN CHARGE DES REVENDICATIONS DES RETRAITÉS DE L'ANP

«Toujours en cours»

Le ministère de la Défense nationale rassure dans un communiqué que la prise en charge des doléances des militaires radiés des rangs de l'ANP, en matière d'octroi de pensions d'invalidité «se poursuit normalement».

Nadia Medjdoub - Alger (Le Soir) - L'examen des revendications soulevées par les retraités de l'ANP se poursuit «selon un calendrier fixé aux commissions médicales régionales», rassure le ministère de la Défense dans son communiqué.

La nature des revendications exprimées, souligne l'institution, relève de deux catégories. La première concerne des rappelés du service national, pour lesquels une grande opération d'expertise est actuellement menée dont les résultats obtenus jusque-là des expertises médicales subies par les éléments qui se sont déjà présentés devant les commissions régionales ont permis de relever qu'un taux de 60% parmi eux a été reconnu inapte avec imputabilité au service.

La situation de ces éléments, indique-t-on, a été régularisée et ils perçoivent leurs droits auprès de la caisse des retraités militaires conformément aux dispositions du code des pensions militaire. Quant à la seconde catégorie, elle concerne les personnels de l'ANP radiés des contrôles, ceci pour motif d'inaptitude physique, non imputable au service, dont le traitement des dossiers est également en cours d'exécution.

Photos archives du sit in des retraités l'hiver passé.

La proportion d'octrois de l'imputabilité au service a permis à la moitié des éléments expertisés de bénéficier d'une pension d'invalidité. Par ailleurs, le ministère de la Défense souligne que les mouvements de protestation enregistrés au niveau de quelques localités du pays, sont «l'œuvre d'éléments qui n'ont pas été reconnus médicalement inaptes par les commissions régionales, car ils ne présentaient aucune pathologie». «Il est donc inadmissible d'octroyer une pension d'invalidité à une personne qu'un collège de médecins déclare valide et en bonne santé», précise-t-on. Le même ministère rappelle, toutefois, que les personnes qui s'estiment lésées par les décisions des commissions régionales peuvent engager des recours qui permettront le réexamen des différentes situations au cas par cas.

N. M.